



Communiqué de presse

## Enseignement supérieur :

### Le Cnam et le CFA Saint-Aubin-La Salle déploient une nouvelle licence à la rentrée 2022

Laurence Van Asten, directrice régionale du Cnam (Conservatoire national des arts et métiers), et Frédéric Moureaux, directeur de l'ensemble scolaire Saint-Aubin-La Salle, ont signé, ce 15 mars, une convention de partenariat. L'accord concerne le déploiement à Angers d'une licence (L3 – Bac+3) « Analyse économique et financière, « spécialisation technologies du numérique au service du métier de la comptabilité et de l'audit », à la rentrée d'octobre 2022, diplôme délivré par le Cnam.

#### Former des cadres intermédiaires de gestion

L'objectif est de répondre aux besoins de recrutement des entreprises locales dans les domaines de la finance d'entreprise, la finance de marché, et de l'analyse économique. La formation permet en effet de former des cadres intermédiaires et futurs cadres de gestion généralistes et/ou spécialisés sur des fonctions telles que : assistant de responsable de service comptable et financier, d'agence bancaire, de société de bourse et de fonds d'investissement ; chargé d'étude en finance...

#### Proposer un continuum lycée - enseignement supérieur (Bac-3/Bac+3)

L'établissement Saint-Aubin-La Salle souhaite diversifier son offre de formation et permettre notamment aux jeunes de sécuriser leur parcours en poursuivant leurs études à l'issue d'un Bac technologique ou général puis d'un BTS comptabilité et gestion.

La formation s'adresse en effet aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2 (DUT, BTS, L2) dans le domaine. Il peut s'agir de jeunes de moins de 30 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, mais aussi de salariés en activité ou en reconversion.

#### L'apprentissage : des atouts pour le candidat et l'entreprise

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), sur une durée de 12 mois, à raison de 3 jours en entreprise et 2 jours en centre de formation.

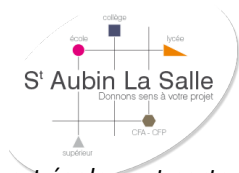
L'apprentissage comporte de nombreux atouts car elle permet au jeune d'acquérir une première expérience professionnelle et de bénéficier d'une rémunération. En outre, la formation est financée par l'entreprise d'accueil par l'intermédiaire de son Opco (opérateur de compétences).

Une enquête du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche\* publiée le 20 mai 2021 révèle par ailleurs que l'apprentissage permet une meilleure insertion sur le marché du travail ainsi qu'une meilleure rémunération à l'entrée dans la vie professionnelle. Non seulement les taux d'insertion sont supérieurs, mais les emplois occupés sont en moyenne plus stables, plus qualifiés et plus rémunérateurs. En outre, les diplômés en apprentissage expriment des niveaux plus élevés d'adéquation et de satisfaction à l'égard de leur emploi.

Côté entreprise, pour tout recrutement d'un apprenti majeur avant le 30 juin 2022, le gouvernement verse une aide de 8 000 €.

**A propos de l'établissement Saint-Aubin La Salle :** L'ensemble Saint Aubin La Salle est composée de plusieurs entités, de l'école maternelle aux classes préparatoires en passant par un lycée général et technologique, un lycée professionnel et un pôle enseignement supérieur proposant 7 sections de BTS toutes accessibles par la voie de l'apprentissage. Le centre de formation d'apprentis existe depuis 1990. L'ensemble représente 2700 élèves.

**A propos du Cnam** Depuis la rentrée d'octobre 2021, le Cnam accueille 2 200 élèves en formation en alternance en Pays de la Loire, dont la moitié en partenariat avec 24 établissements d'enseignement supérieur. A Angers, il



est également partenaire de l'IMS, l'Esoo (école supérieure d'optique de l'Ouest), des Compagnons du devoir et déploie au total 13 diplômes (licences, masters, titres bac+2 et bac+4) accueillant 560 élèves.

**Contacts Presse :**

- Ets Saint-Aubin-La Salle : **DESNOS Sabrina**, 06 03 31 43 28, mail [sabrina.desnos@saintaubinlasalle.fr](mailto:sabrina.desnos@saintaubinlasalle.fr)
- Cnam / direction territoriale Maine-et-Loire : **Jean-Christophe Branger**, 06 47 57 77 07, [jc.branger@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:jc.branger@cnam-paysdelaloire.fr)

\* Note Flash du service Systèmes d'information et études statistiques (SIES) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, [publiée le 20 mai 2021](#).

Cette note se penche sur les diplômés de 2017 et étudie leur insertion 30 mois après l'obtention de leur diplôme (décembre 2019).